

**SOMMAIRE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**ARRETE DRH n° 2022-00127 ..... 1**  
Portant délégation de signature à Madame Valérie DIBLING, Cheffe adjointe du service social départemental de la maison départementale des solidarités de Provins, à la Direction générale adjointe de la solidarité.

**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES****CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE LE 05/07/2022**

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20220704-2022-00127-AI  
Date de télétransmission : 04/07/2022  
Date de réception préfecture : 04/07/2022

Direction adjointe des ressources humaines  
Mission Pilotage, organisation et appui managérial

**ARRETE DRH N° 2022-00127**

portant délégation de signature  
à Madame Valérie DIBLING,  
Cheffe adjointe du service social départemental  
de la maison départementale des solidarités de  
Provins, à la Direction générale adjointe de  
la solidarité

**Le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment ses articles L. 3211-2 et L. 3221-2 et suivants ;
- VU** la délibération n° CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- VU** la délibération n° CD-2021/07/01 0/05 du 01/07/2021 relative à la délégation de compétences du Conseil départemental de Seine-et-Marne au Président ;
- VU** l'arrêté DRH n° 2022-16320 du 26/04/2022 portant nomination par voie de détachement, de Madame Valérie DIBLING, en qualité de Cheffe adjointe du service social départemental de la maison départementale des solidarités de Provins, à la Direction générale adjointe de la solidarité ;

**SUR PROPOSITION** de la Direction générale des services,**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Madame Valérie DIBLING, Cheffe adjointe du service social départemental de la maison départementale des solidarités de Provins, à la Direction générale adjointe de la solidarité, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions telles que définies dans sa fiche de poste, tous les actes suivants :

- correspondances portant avis, décision, communication d'informations et de pièces, en matière d'action sociale départementale et d'aide personnalisée à l'autonomie et/ou à l'action sociale, médico-sociale concernant les personnes en situation de handicap et/ou âgées de plus de 60 ans,
- constatations du service fait,
- ordres de mission pour les déplacements en Ile-de-France.

- ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la maison départementale des solidarités de Provins, délégation est donnée à Madame Valérie DIBLING, Cheffe adjointe du service social départemental de la maison départementale des solidarités de Provins, à la Direction générale adjointe de la solidarité, à l'effet de signer les actes listés dans l'arrêté de délégation du Directeur de la maison départementale des solidarités de Provins.
- ARTICLE 3 :** Les dispositions de l'arrêté DRH n° 2022-00100 sont abrogées.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Melun le 07 JUIL. 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Jean-François PARIGI

Destinataires :

- Contrôle de Légalité (1 ex)
- Intéressé(e) (1ex)
- Dossier de l'agent (1 ex)

En application de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Melun

Notifié le :

Signature de l'agent :